

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1909428S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;  
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Tiphanie Cardot, chargée du suivi CAO, CAES et équipe mobile, en contrat à durée déterminée à la direction territoriale de Grenoble, à l'effet de signer tous les documents relatifs à l'asile dont elle a la charge.

Article 2

La présente décision prend fin le 30 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Pour le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration :

*La secrétaire générale,*

V. SENÉ-ROQUIER